



Fondation
Paul Parquet

PEDIATRE soins palliatifs en SMR Pédiatrique – CDI URGENT

Prime de bienvenue de 2500 € brut sous conditions

La **Fondation Paul Parquet** est un établissement privé à but non lucratif situé sur l'île de la Jatte à Neuilly-sur-Seine depuis plus de 100 ans. Il est composé d'une Pouponnière sociale (48 enfants) et d'un SMR Pédiatrique (56 enfants).

Le SMR Pédiatrique accueille jusqu'à 36 enfants en Hospitalisation Complète et 20 enfants en hospitalisation de jour. Ces enfants, âgés de 0 à 6 ans, sont majoritairement touchés par des affections du système nerveux (polyhandicaps), maladies génétiques ou métaboliques, maladies dégénératives. Activité de soins palliatifs pour certains enfants et recrudescence de demandes d'admission. Travail en partenariat avec l'AP-HP et les équipes mobiles de soins palliatifs.

Equipe de plusieurs pédiatres sur l'établissement, de puéricultrices responsables de service travaillant avec une équipe pluridisciplinaire (IDE, auxiliaires de puériculture, psychomotriciennes, psychologues, éducatrices de jeunes enfants, kinésithérapeutes, médecin MPR)

MISSIONS :

- Surveillance médicale des enfants, examens systématiques et urgences
- Soins palliatifs et prise en charge de la douleur
- Constitution et participation active au projet médical de l'établissement
- Correspondance avec les médecins extérieurs à l'établissement, RCP, rédaction de comptes-rendus médicaux
- Présidence ou participation aux différents comités (CME, CLUD, CLIAS...)
- Participation aux commissions d'admission des enfants
- Participation aux vigilances mises en place à la Fondation et à la démarche qualité
- Implémenter les informations médicales et prescriptions dans le DPI

Vous travaillez idéalement au moins 4 vacations/semaine (1 vacation = 1/2j soit 3h50). Astreintes téléphoniques nuit/week-end réparties mensuellement avec vos confrères (déplacement et appel exceptionnel).

Salaire base Fehap (CCN51)

AVANTAGES :

- Récupération des jours fériés travaillés
- Prime d'ancienneté
- Jours de congés supplémentaires
- Journée déménagement offerte
- Avantages CSE attractifs
- Restaurant d'entreprise : moins de 3€ le repas
- Remboursement à 100% du stationnement ou remboursement à 50% du transport en commun
- Abondement de l'employeur pour la retraite

Contact : p.haemmerle@fondation-paul-parquet.com